



# DOSSIER DE RECONNAISSANCE

JARDINS DE NOÉ - PROJET  
POUR LES PROFESSIONNELS



**COORDINATION ÉDITORIALE:** Camille Couteau - Clara Delannoy

**ARTWORK:** Christophe Copin - [www.chriscopin.com](http://www.chriscopin.com)

**CRÉDIT:** Biosphoto

—  
**NOÉ** - 8 rue Srebrenica, 75020 Paris  
[www.noe.org](http://www.noe.org)

# SOMMAIRE

*INTRODUCTION*

*p. 5*

## DOSSIER DE CANDIDATURE



<p><b>CONTEXTE</b></p> <p><b>GESTE 1</b> Créer des milieux écologiques</p> <p><b>GESTE 2</b> Économiser la ressource en eau</p> <p><b>GESTE 3</b> Limiter l'éclairage</p> <p><b>GESTE 4</b> Sélectionner des végétaux adaptés</p> <p><b>GESTE 5</b> Créer un sol vivant</p> <p><b>SENSIBILISATION</b></p> <p><b>GESTE 6</b> Valoriser ses actions et sensibiliser</p> <p><b>ENTRETIEN</b></p> <p><b>GESTE 7</b> Entretenir écotogiquement le site</p>	<hr/> <p><i>p. 8-9</i></p> <hr/> <p><i>p. 12-1</i></p> <hr/> <p><i>p. 16-19</i></p> <hr/> <p><i>p. 20-22</i></p> <hr/> <p><i>p. 23-26</i></p> <hr/> <p><i>p. 27-30</i></p> <hr/> <p><i>p. 31-33</i></p> <hr/> <p><i>p. 34-39</i></p> <hr/>
<p><b>SYNTHÈSE DES GESTES MIS EN PLACE POUR LA RECONNAISSANCE</b></p>	
<p><i>p. 40</i></p>	

# LA CHARTE DES Jardins de NOË PROJET

Découvrez les 7 gestes de Jardins de Noé - Projet pour faire de la place à la nature dans votre projet de construction ou rénovation

## JE CRÉÉ DES MILIEUX

Des espaces qualitatifs pour accueillir la biodiversité



## JE LIMITÉ L'ÉCLAIRAGE NOCTURNE

Une pollution lumineuse limitée, pour perturber le moins possible le vivant



## JE CRÉÉ UN SOL VIVANT

Un sol avec des composants durables et sains



## J'ÉCONOMISE L'EAU

Une consommation d'eau maîtrisée, évitant le gaspillage



## JE SÉLECTIONNE DES VÉGÉTAUX ADAPTÉS

Des plantes locales ou horticoles, adaptées au changement climatique

## JE DEVIENS AMBASSADEUR DE LA BIODIVERSITÉ

Des panneaux de communication, des animations, formations et sciences participatives



## JE RÉALISE UN ENTRETIEN ÉCOLOGIQUE

Une gestion différenciée, adaptée aux cycles biologiques et aux usages du jardin



Retrouvez tous nos conseils sur [www.jardinsdenoe.org](http://www.jardinsdenoe.org)



## LES ATOUTS DE JARDINS DE NOÉ - PROJET

- Une charte composée de 3 thématiques : conception, sensibilisation et entretien, favorisant l'accueil de la biodiversité dans les jardins et espaces verts.
- Une reconnaissance basée sur l'engagement et la confiance qui encourage le dialogue avec les preneurs. Cela favorise l'inscription d'actions dans le temps long.

# NOÉ, UNE ASSOCIATION DÉDIÉE À LA SAUVEGARDE DE LA BIODIVERSITÉ

Noé s'est donnée pour mission de participer activement à réinventer un monde vivant et durable, où biodiversité et humanité vivent en harmonie. À cette fin, Noé met en œuvre des programmes de conservation d'espèces menacées, de gestion d'espaces naturels protégés, de restauration de la biodiversité ordinaire et des milieux naturels, de reconnexion de l'Homme à la Nature et de soutien aux activités économiques et aux organisations de la société civile, favorables à la biodiversité. Les programmes visent des résultats concrets, mesurables et significatifs, répondant à l'urgence d'agir pour la biodiversité, et basés sur des solutions innovantes et sur la mobilisation du plus grand nombre afin d'accompagner les changements de pratiques. Noé déploie ses actions permettant de restaurer la biodiversité ordinaire, notamment au travers du programme « Jardins de Noé ».

## JARDINS DE NOÉ - PROJET, UNE APPROCHE SYSTÉMIQUE DE LA BIODIVERSITÉ AU JARDIN

Le programme Jardins de Noé a pour ambition de diffuser les bonnes pratiques de gestion écologique des jardins et espaces verts aussi bien publics que privés et d'accompagner ainsi les entreprises dans leur transition écologique. La reconnaissance 'Jardins de Noé - Projet' s'applique à des projets en construction ou rénovation, avec une Charte spécifique évaluant 3 thématiques : la conception écologique des espaces verts, les actions de sensibilisation auprès des futurs usagers et l'entretien écologique appliqué durant la première année. Les gestes développés dans cette Charte agissent en matière de protection et d'accueil de la biodiversité, ils sont facilement applicables et adaptés pour une grande diversité de sites.

Cette charte adopte de plus une approche systémique de « l'habitat jardin » en abordant, au-delà de la gestion sans produit phytosanitaire les questions d'éclairage, d'eau, de sol, de flore et faune locale et spontanée. Cette vision du jardin nécessite aussi la mise en place d'une gestion globale, incluant les relations qu'entretiennent entre eux les différents espaces.

La démarche Jardin de Noé a pour but d'amener les promoteurs, aménageurs et gestionnaires de plus en plus loin dans leurs pratiques écologiques. Pour cela, ils peuvent s'appuyer sur un large panel de ressources mises à disposition en open source sur le site internet des Jardins de Noé.

# MODALITÉS DE VALIDATION DE LA RECONNAISSANCE JARDINS DE NOÉ, POUR LES PROFESSIONNELS

---

**Votre site souhaite prétendre à la reconnaissance Jardins de Noé - Projet.** Le présent document va vous permettre de connaître la démarche de reconnaissance et de concrétiser ce souhait. Les éléments ci-après vont vous permettre de questionner la conception et la gestion des espaces verts du site et d'identifier les gestes et bonnes pratiques de conception déjà mis en place et ceux à mettre en place.

Afin de prétendre à la reconnaissance, **les gestes suivants devront être obligatoirement pris en compte** dans votre opération (pré-requis) :

- Geste n°1 « Créer des milieux écologiques » : créer au moins 2 milieux naturels
- Geste n°3 « Limiter l'éclairage » : être en conformité avec la législation
- Geste n°7 « Entretenir écologiquement le site » : mettre en place un entretien écologique qualitatif durant la première année post-livraison, suivant une charte ou un plan de gestion.

**La reconnaissance sera accordée pour tout projet respectant les critères ci-dessus, et obtenant 55 points ou plus suite à l'évaluation de Noé.**

Les différents documents mentionnés seront à envoyer via un WeTransfer, Grosfichier, PostandGo ou FileVert à **Noé** : ccouteau@noe.org

Pour toute demande ou précision, contactez :

Camille COUTEAU, chargée du programme Jardins de Noé : ccouteau@noe.org

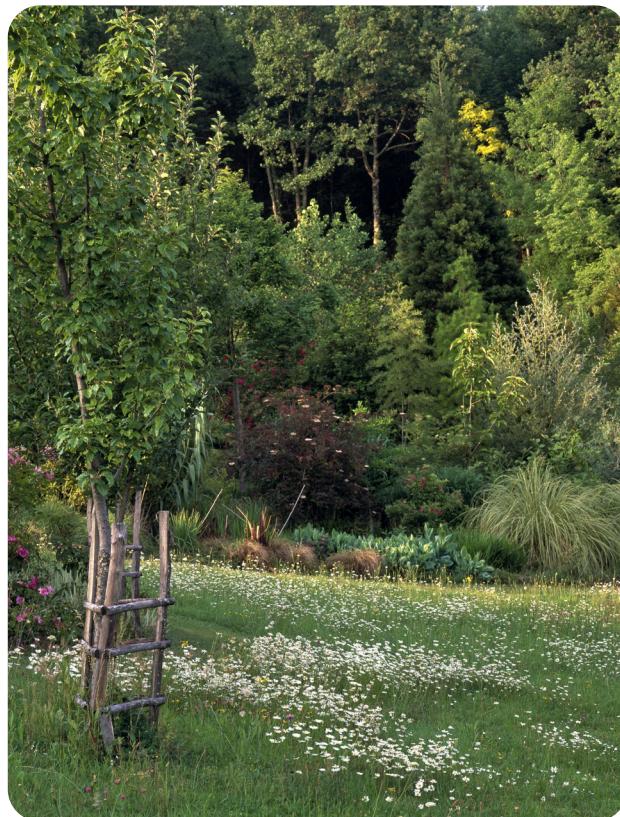
# MODALITÉS FINANCIÈRES, POUR LES PROFESSIONNELS

---

La reconnaissance Jardins de Noé - Projet nécessite le **paiement d'une cotisation de 720 €**, la reconnaissance est **valable pendant 1 an après la livraison de l'opération**. Cette cotisation n'inclut pas d'accompagnement technique et pédagogique de la part de Noé, mais n'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez un accompagnement de Noé plus important.

Suite à l'envoi de votre dossier aux équipes Noé, les modalités de cotisation vous seront précisées. La reconnaissance 'Jardin de Noé - Projet' vous sera attribuée suite à l'évaluation de votre dossier et le règlement de la cotisation.

Il vous sera également envoyé une attestation de la reconnaissance et une plaque 'Jardin de Noé - Projet' à afficher à l'entrée de votre site.



# 1

## VOTRE DOSSIER DE CANDIDATURE

Cette partie est à **remplir intégralement puis à retourner, avec les preuves justificatives, à Noé (ccouteau@noe.org)** afin de valider votre reconnaissance en Jardins de Noé - Projet.

**Pour chaque geste, vous trouverez différents niveaux en fonction des pratiques mises en place, de l'indispensable aux actions mises en place pour aller plus loin.**

**Vous pouvez vous référer au descriptif de chaque geste de la Charte avec des recommandations**

## CONNAÎTRE LE SITE CANDIDAT

---

Nom du site ou du jardin : .....

Adresse : .....

Date de livraison prévisionnelle : .....

Nom et coordonnées du preneur : .....

Date de reprise prévue : .....

Nature du site (bureaux, résidence, site logistique, ...) :

.....

Superficie des espaces verts :

.....

Activités prévues dans les espaces verts du site (préciser notamment une ouverture au public) :

.....

Composition des espaces verts (pelouse, sous-bois, prairie, massifs fleurie, mare, haie, etc.)

---

---

---

---

Description des limites du jardin prévues (clôture, haie, hauteurs, perméables à la faune...)

---

---

---

---

► **Insérer ou joindre des images de référence du projet, des différents espaces et des limites décrits ci-dessus**

Des études préalables environnementales ont été réalisées sur le site (étude écologique, étude de sol, étude d'impacts, etc) ?      - Oui      - Non

► **Si oui, merci de nous transmettre ces études**

Remarques concernant le site (espaces à contrainte, entretien annuel, type d'entreprise prestataire, autres remarques utiles à la bonne connaissance des espaces verts du site) :

---

---

---

---

Label Jardin Remarquable :      - Oui      - Non

Protection au titre des Monuments Historiques : - Oui      -Non

Diriez-vous que les alentours du site ont une biodiversité plutôt riche, ou plutôt faible ? et pourquoi ?  
(Décrire les environs du site)

---

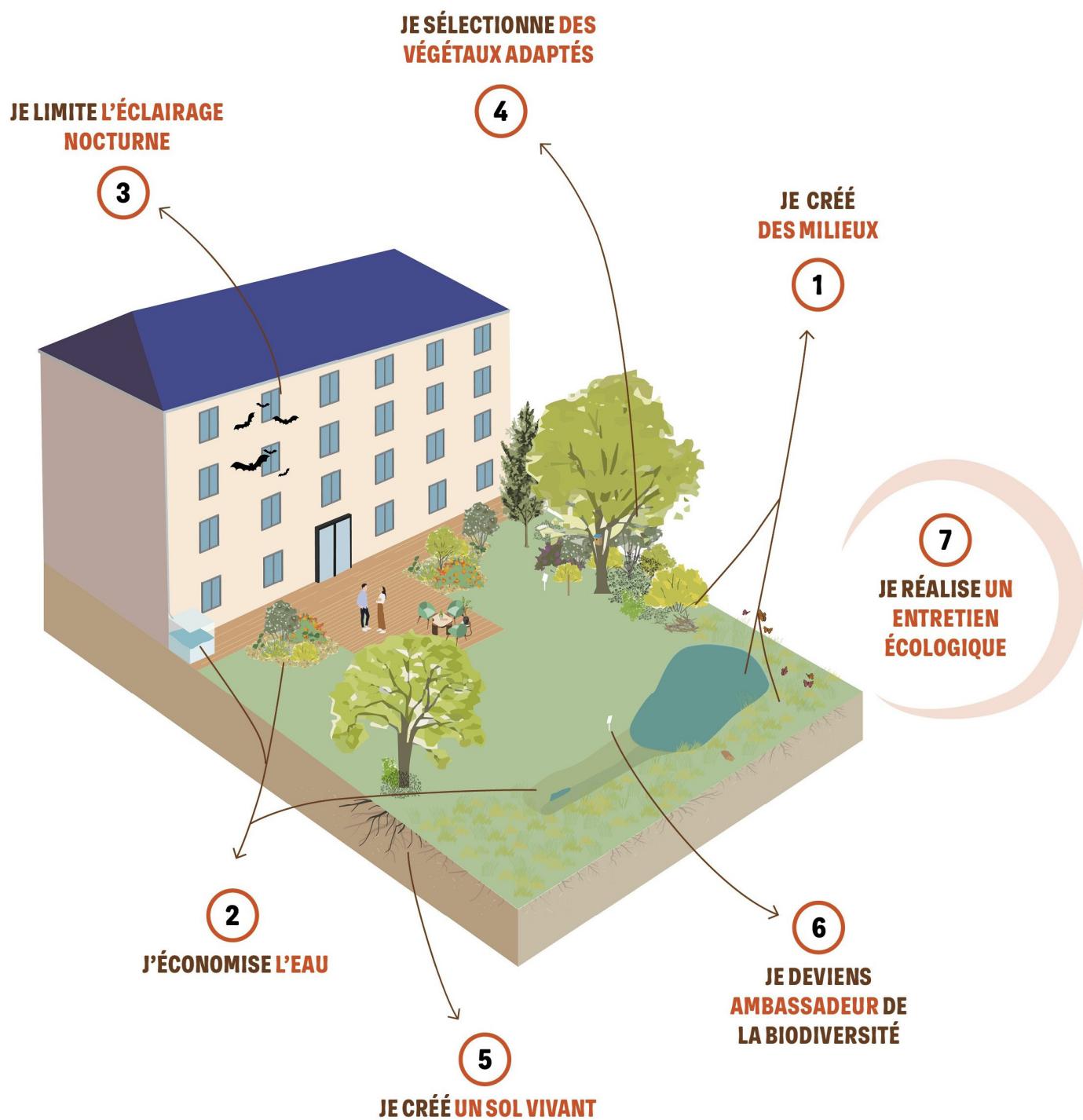
---

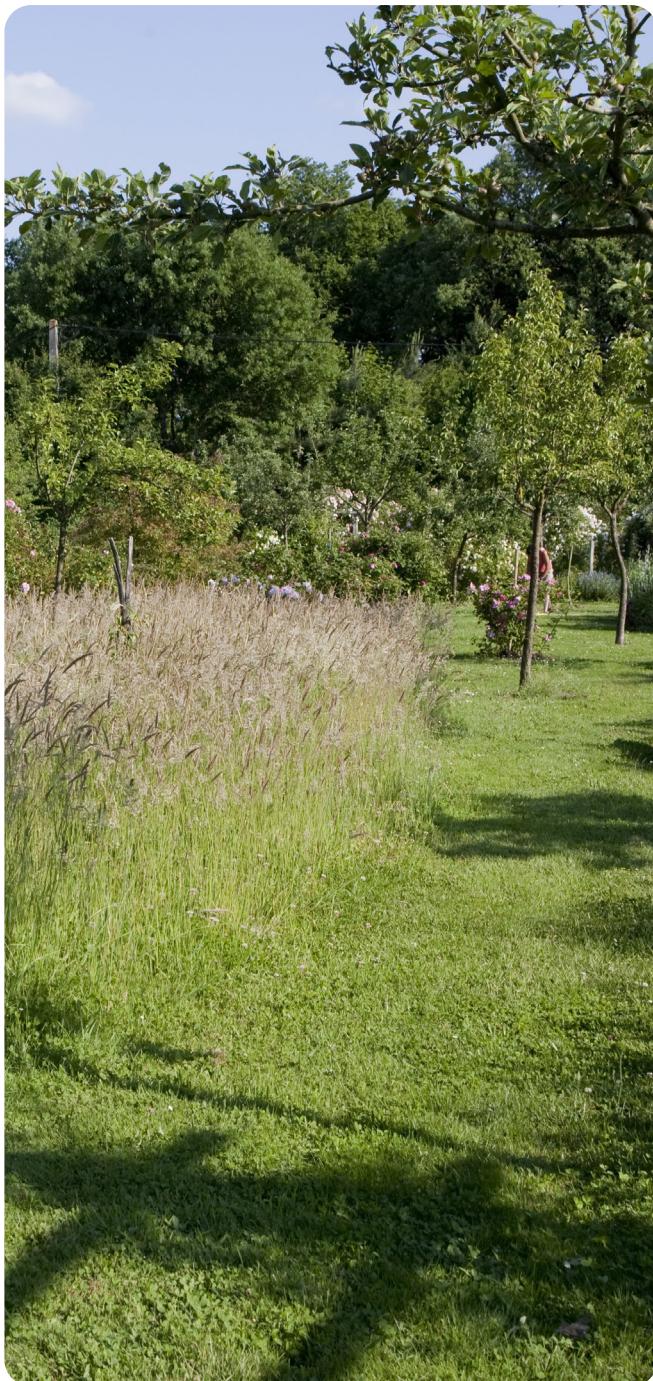
---

---

► **Insérer ou joindre une photo aérienne du site avec une vue large (environ 5km autour du site)**

# 2 LA CHARTE JARDINS DE NOÉ - PROJET EN DÉTAILS







## GESTE 1 - CONCEPTION

# CRÉER DES MILIEUX ÉCOLOGIQUES

Un **milieu écologique** désigne un environnement où vivent des êtres vivants en interaction avec les éléments physiques comme l'eau, la lumière, la température, ... Chaque espèce y trouve les conditions nécessaires à sa survie.

Le milieu urbain accueille des végétaux, des animaux et champignons, et est fortement marqué par l'action humaine : de nombreuses pressions s'exercent sur les êtres vivants comme l'imperméabilisation et la compaction des sols, les pollutions diverses, etc.

La biodiversité urbaine fait preuve d'une grande capacité d'adaptation et de résilience face à ces pressions. Bien qu'elle soit moins riche que dans les milieux naturels, elle lui est complémentaire et est totalement **fonctionnelle**. De plus, elle joue un rôle important dans les continuités écologiques et la sensibilisation du public à la nature.

Pour renforcer la biodiversité urbaine, il est important d'aménager des milieux écologiques fonctionnels pour pouvoir produire des ressources alimentaires, abris et espaces de repos à la faune.



## NOS RECOMMANDATIONS EN CONCEPTION ET TRAVAUX

### CONCEVOIR DES MILIEUX ÉCOLOGIQUES SUR LE SITE

Avoir un jardin favorable à la biodiversité ne signifie pas seulement aider les animaux à passer la mauvaise saison. Au contraire, il s'agit de **créer et développer des milieux écologiques : des véritables lieux de vie qui sont utiles à la faune et la fonge tout au long de l'année** : s'abriter des intempéries, se reposer, se reproduire, etc. Dans un jardin en équilibre, les abris pour la faune existent naturellement et sont rapidement occupés par divers insectes, mammifères, oiseaux, etc. Les aménagements paysagers tels **qu'une prairie, une mare, une noue, une micro-forêt, ou encore un muret de pierres sèches** sont des aménagements simples à mettre en place et qui permettront aux espèces d'évoluer dans un environnement propice à leur survie et à leur développement. Nous vous conseillons de **diversifier ces habitats** afin, d'une part, de répondre au besoin d'une plus grande "partie" de la biodiversité et, d'autre part, de créer des micro-habitats pouvant correspondre à des conditions parfois rares et bien particulières pour l'accueil de certaines espèces.

Il est intéressant de créer des milieux en plantant ou semant des **végétaux originaires de la région** (également dites « essences locales » ou « essences indigènes de la région »), afin d'installer une végétation adaptée aux besoins des animaux de la région. Il existe notamment en pépinière la marque « Végétal Local », attestant une plante sauvage locale et issue de graines collectées en milieu naturel.



## INSTALLER DES ABRIS ARTIFICIELS

Il est possible d'installer ou de construire quelques abris artificiels, que nous conseillons surtout à des fins de sensibilisation ou d'observations (nichoirs, refuge à chrysopes, tas de bois mort...). Pour rendre ce type d'action pertinente, il est **nécessaire qu'elle soit accompagnée d'autres aménagements** : ne pas apporter le gîte sans le couvert ! **Pensez à adapter l'aménagement et la gestion de votre jardin de sorte que la biodiversité puisse y trouver les ressources nécessaires** à sa survie (plantes sauvages pollinifères et nectarifères, arbres et arbustes à fruits, etc.).

Si vous en avez la possibilité, **favorisez les habitats naturels** qui seront plus efficaces et s'intégreront mieux dans les dispositifs paysagers.

N'hésitez également pas à **réutiliser les ressources du site pour des aménagements très simples**. Laisser des bûches ou vieilles branches au sol suffit à créer un «buffet» à insectes qui favorise la venue et la reproduction d'insectes divers et variés. Les tas de feuilles mortes forment aussi un abri très apprécié pour les hérissons par exemple. La litière de feuilles mortes au sol est également un élément important pour l'hivernage de nombreux insectes dont des pollinisateurs.



### AVERTISSEMENT : HÔTEL À INSECTES

L'hôtel à insectes est à considérer uniquement comme un outil de communication.

Son **intérêt pour la biodiversité est très limité, si ce n'est contre-productif d'après plusieurs études scientifiques**.

En effet, installer tous ces abris ensembles, dans un « hôtel », favorise la concurrence entre espèces, la transmission de parasites et augmente la vulnérabilité face aux prédateurs. De plus, ces aménagements sont souvent systématisés prêt à l'emploi, ne prenant pas en compte les enjeux spécifiques locaux.

### AVERTISSEMENT : INSTALLATION DE RUCHES

Une réflexion est à porter sur l'installation de ruches d'abeilles domestiques qui, d'une part **doivent s'accompagner d'une gestion cohérente** de l'espace et d'autre part **favorise les abeilles domestiques au détriment des populations de pollinisateurs sauvages**.

En effet, les abeilles domestiques et pollinisateurs sauvages entrent en compétition pour l'accès aux ressources alimentaires. De plus, la forte densité des populations d'abeilles domestiques semble impacter la flore, en diminuant le potentiel de reproduction de certaines essences végétales, dont des essences sauvages.

## ANTICIPER LA GESTION ÉCOLOGIQUE DE CES MILIEUX

Il est important de **penser à la gestion future de ces espaces**, afin d'encourager l'enracinement et le développement de la flore tout en limitant les perturbations anthropiques.

**Veuillez vous référer au geste 7 (p.34)** pour plus de détails sur les opérations d'entretien adaptées.

# VOTRE PROJET

## **ACTIONS MISES EN PLACE POUR OBTENIR LE GESTE 1**

## **SURFACES DES MILIEUX**

*Dans un contexte de projet en construction ou rénovation, nous cherchons ici à encourager et valoriser les projets créant des milieux écologiques suffisamment grands pour être significatifs et attractifs pour les animaux locaux. Ainsi, ne seront comptabilisés dans cette partie uniquement les :*

- Prairies d'au moins 100m<sup>2</sup> d'un seul tenant,
  - Boisements d'au moins 100m<sup>2</sup> d'un seul tenant
  - Les mares ou milieux humides d'au moins 5m<sup>2</sup>
  - Les milieux minéraux (murets, milieux secs, rocallages, ...) d'au moins 5m<sup>2</sup>

### **Sur votre site :**

Prairie : .....  $m^2$

*Boisement : ..... m<sup>2</sup>*

Milieux humide/aquatique : ..... m<sup>2</sup>

Milieu minéral : .....  $m^2$

**RAPPEL : POUR VALIDER CE GESTE, AU MOINS 2 MILIEUX DE SURFACES SUFFISANTES DOIVENT ÊTRE CRÉÉS.**

## **COMPOSITION DES MILIEUX**

# Prairie

- Mélange de graines bio
  - Mélange pour prairie avec au moins 10 espèces différentes
  - Mélange pour prairie fleurie, avec des essences locales

## *Boisement*

- Au moins 8 essences d'arbres différentes
  - Essences arborées majoritairement locales (régionales)
  - Des herbacées et arbustes sont également plantés dans le boisement, pour créer un boisement multi-stratifié

## Milieu humide/aquatique

- Au moins 8 essences différentes
  - Essences semées ou plantées adaptées au milieu, et majoritairement locales (régionales)

## *Milieu minéral*

- Au moins 8 essences différentes
  - Essences semées ou plantées adaptées au milieu, et majoritairement locales (régionales)

## **AMÉNAGEMENTS ARTIFICIELS**

(Ex : nichoirs, gîte à chauve-souris, gîte à coccinelles, à abeilles solitaires, etc)

Décrire les aménagements artificiels installés sur le site (nombre, typologies, hauteur d'installation)



► **Justificatifs demandés :** notice PC4, plan paysagiste, essences végétales prévues, CCTP espaces verts, DOE des plantations



## GESTE 2 - CONCEPTION

# ÉCONOMISER LA RESSOURCE EN EAU

Les volets écologiques et économiques de la gestion de l'eau sont aujourd'hui au centre des réflexions à apporter sur notre consommation quotidienne, tendant à en réduire ou à en supprimer l'usage.

## NOS RECOMMANDATIONS EN CONCEPTION ET TRAVAUX

### CHOISIR LES BONNES PLANTES

En choisissant les plantes adaptées au climat et au type de sol présent sur votre site, l'arrosage n'aura pas lieu d'être, hormis à leur plantation et dans les trois premières années. Une bonne connaissance du sol et de ses propriétés est donc préconisée !

En tenant compte des paramètres précédents, il est important de privilégier les plantes vivaces car elles demandent moins d'entretien que les annuelles du fait de leur pérennité, et consomment bien souvent moins d'eau (seulement les premières années après plantation).

Les plantations de vivaces sont à réaliser à l'automne-hiver, pour faciliter leur reprise au printemps lors des premières pluies.



### INSTALLER UN PAILLAGE ORGANIQUE

Issu de déchets de végétaux : broyats de tailles, déchets de fauche ou tonte, feuilles mortes, etc... Le paillage se place en pied de haie ou de massif, sur environ 7cm d'épaisseur.

Le paillage des massifs est primordial. Il présente différents avantages :

- maintient l'humidité du sol, et donc d'arroser moins souvent et/ou en plus faible quantité ;
- limite la prolifération des herbes indésirables ;
- enrichit le sol : apport de nutriments, favorise la venue des vers de terre qui décomposent et améliorent la structure du sol;
- protège les sols des températures extrêmes et limiter l'érosion.

Ils peuvent également servir d'abri aux coccinelles, perce-oreilles, etc. grâce à leur structure aérée.

**Exemples de paillages organiques :** les tontes de gazon et de prairies, les feuilles mortes, les pailles de céréales et de lin, les écorces de pin, écorce de bouleau, le BRF (bois raméal fragmenté), le compost, les toiles en fibres végétales, les cosses de cacao...

### AVERTISSEMENT : LES BÂCHES

Les **bâches plastiques ou biodégradables** sont à éviter car elles limitent sévèrement l'absorption de l'eau dans le sol, le travail des vers de terre et le recyclage des feuilles mortes : cela rompt les cycles biologiques. De plus, leur aspect esthétique reste discutable.

## PLANTER DES COUVRE-SOLS

Les plantes couvrantes (ou plantes couvre-sols) sont des plantes souvent **rampantes au développement rapide**. Cela peut être utilisé en alternative au paillage, ou sur une zone que l'on ne désire pas voir s'enrichir. Ainsi avec ce couvert végétal maîtrisé, on évite que des végétaux non-désirés s'invitent dans les massifs et on limite l'utilisation d'eau tout en protégeant les sols de l'érosion. Ces plantes sont des plantes vivaces, et ne représenteront donc pas un investissement conséquent à long terme. Parmi les plus connues : millepertuis, petite pervenche, géranium rampant, ...



## TRAVAILLER LA TOPOGRAPHIE DU SOL

Il s'agit ici de concevoir des jardins qui intègrent les principes de la **gestion passive de l'eau**. En exploitant intelligemment le relief naturel, ou en créant des micro-reliefs, vous pouvez **guider les écoulements des eaux pluviales vers les zones végétalisées** (massifs, zones arbustives...). Laissez la gravité diriger cette ressource précieuse là où elle est le plus utile, et réduisez ainsi les besoins supplémentaires en irrigation. Ce principe fondamental est au cœur de l'approche des **jardins de pluie**, véritables puits de biodiversité et modèles de sobriété hydrique.



## RÉUTILISER LES EAUX PLUVIALES

Le changement climatique diminue les ressources disponibles en eau douce. On recommande donc la mise en place d'un **système de récupération des eaux pluviales** sur le site, afin d'économiser cette ressource vitale au vivant.

Ces eaux pluviales récupérées et stockées peuvent être **ré-utilisées directement pour l'irrigation des espaces verts, ou utilisées dans le bâtiment** suite à un système de filtration et traitement des eaux.

## METTRE EN PLACE UNE IRRIGATION RAISONNÉE; SI L'ARROSAGE EST INDISPENSABLE

Dans le cas d'espaces végétalisés sur dalle (avec une faible réserve en eau dans le sol), en toiture ou encore dans les massifs à caractère horticole, un arrosage peut être nécessaire. Il est recommandé d'**arroser le matin**, car c'est à ce moment que les stomates des plantes sont les plus ouverts et peuvent le mieux récupérer la rosée. Il est alors judicieux de mettre en place un système de **goutte-à-goutte couplé à un programmeur**, afin de maîtriser la ressource en eau. Une sonde tensio-métrique peut même être installée dans les massifs, afin de détecter au mieux les périodes sensibles, où l'arrosage est nécessaire.

Enfin, **en période de sécheresse, n'arrosez pas la pelouse**. Une pelouse qui jaunit, ne fait que préserver son système racinaire. Sa reprise, au retour des températures plus douces, sera donc facilitée

## NOS RECOMMANDATIONS DE GESTION

### ARROSER LES PREMIÈRES ANNÉES

Il est recommandé d'arroser les végétaux nouvellement plantés pendant les 2 ou 3 années qui suivent leur plantation. Ainsi, même s'il n'est pas prévu de système d'irrigation sur le site, le prestataire d'espace vert vient sur site et arroser les arbres, arbustes et massifs manuellement, à l'aide d'une arrivée d'eau si existante sur le site, ou d'une citerne d'eau apportée pour l'occasion.

Les végétaux plantés ont des besoins en eau qui varient selon l'essence, le climat de la région, le type de sol, l'âge et la taille du végétal, etc. N'hésitez pas à échanger avec le paysagiste de l'opération ou encore le pépiniériste afin d'ajuster au mieux les quantités d'eau à apporter aux plantations.

Par exemple, un jeune arbre planté nécessite en moyenne :

- Année 1 : 5-6 arrosages, entre juin et octobre, de 60L/ arrosage (plombage de l'arbre)
- Année 2 : 4-5 arrosages, entre juin et octobre, de 70L/ arrosage
- Année 3 : 2-3 arrosages, entre juillet et octobre, de 70L/ arrosage



### ARROSER À PLUS LONG TERME ?

Dans le cas d'espaces végétalisés sur dalle (avec une faible réserve en eau dans le sol), en toiture ou encore dans les massifs à caractère horticole, un arrosage peut être nécessaire malgré des pratiques présentées précédemment (paillage, essences adaptées aux sécheresses, etc). Il est recommandé d'arroser le matin, car c'est à ce moment que les stomates des plantes sont les plus ouverts et peuvent le mieux récupérer la rosée. Il est alors judicieux de mettre en place un système de goutte-à-goutte couplé à un programmateur, afin de maîtriser la ressource en eau. Une sonde tensio-métrique peut même être installée dans les massifs, afin de détecter au mieux les périodes sensibles, où l'arrosage est nécessaire. Enfin, en période de sécheresse, n'arrosez pas la pelouse. Une pelouse qui jaunit, ne fait que préserver son système racinaire. Sa reprise, au retour des températures plus douces, sera donc facilitée.

### RECHARGER LE PAILLAGE DANS LES MASSIFS ET LES HAIES

Un paillage organique (ou paillage végétal) est plus intéressant qu'un paillage minéral pour la biodiversité, car la décomposition de la matière organique vient enrichir le sol et bénéfice à la pédofaune (faune du sol). Il est donc amené à disparaître avec le temps, des rechargements en paillage sont donc à anticiper !

Les rechargements en paillage s'effectuent idéalement au printemps ou à l'automne, tous les ans. Il est également possible de recharger le paillage dès qu'une opération d'entretien du site produit de la matière à pailler (fauche, ramassage des feuilles mortes, déchets de tailles broyés, etc)

## VOTRE PROJET

### ACTIONS MISES EN PLACE POUR OBTENIR LE GESTE 2

#### MESURES MISES EN PLACE SUR LE PROJET

- Plantes avec des faibles besoins en eau
- Plantes couvre-sol ou paillage organique (sans bâche)
- Système d'irrigation raisonnée (Goutte-à-goutte + programmeur + pluviomètre ou tensiomètre)
- Cuve de récupération des eaux pluviales
- Travail de la topographie : jardin de pluie, buttes et creux, noue, ...

► **Justificatifs demandés :** notice VRD, plan d'arrosage, notice PC4, plan paysagiste, essences végétales prévues, CCTP espaces verts, DOE de l'irrigation et les plantations réalisées

#### QUANTITÉ ESTIMÉE D'EAU STOCKÉE ET UTILISÉE GRÂCE À LA CUVE :

---

---

#### SURFACE CONCERNÉE PAR UNE IRRIGATION SUR SITE :

---

---

---

#### ARROSAGE RÉALISÉ LA PREMIÈRE ANNÉE SUR LES ARBRES, ARBUSTES ET MASSIFS :

- Oui

Préciser comment (citerne apportée par le prestataire, arrivée d'eau existante utilisée par le prestataire, système d'irrigation prévu) :

---

---

---

- Non



## GESTE 3 - CONCEPTION

### LIMITER L'ÉCLAIRAGE

L'environnement nocturne est extrêmement riche en diversité et en activités. La majorité de la biodiversité est nocturne. Plus de 60% des invertébrés (insectes, crustacés...) et presque 30% des vertébrés (mammifères, oiseaux...) vivent au moins partiellement la nuit. Ces espèces nocturnes sont nécessaires au bon fonctionnement des écosystèmes. Elles rendent de nombreux services, indispensables aux humains, tels que la pollinisation, la respiration des végétaux ou la régulation des populations par les prédateurs nocturnes (rapaces, chauves-souris, mammifères, etc.).

Les espèces nocturnes ou crépusculaires connaissent de fortes pressions en milieu urbain, majoritairement dues à la pollution lumineuse. La lumière artificielle a de nombreux effets néfastes sur le cycle de vie de la biodiversité : désorientation des espèces migratrices qui se repèrent grâce aux étoiles, limitation de la prédation, effet de piège dû au halo des lampadaires, ... Ces perturbations sont causées par des longueurs d'ondes trop hautes émises par les luminaires, l'orientation du flux lumineux vers le ciel et la multiplication des points lumineux qui créent un effet de halo.

Si la pollution lumineuse a reculé entre 2014 et 2024, 72% de la France continentale est encore exposée à un niveau élevé de pollution lumineuse. En 2023, 30% de l'éclairage extérieur est émis par le secteur privé (entreprises, centres commerciaux, habitat locatif et individuel) et 70% par le public (voies et espaces verts). Les concepteurs de jardins et d'espaces verts ont donc un rôle important à jouer pour limiter la pollution, en particulier dans un contexte où le secteur privé se mobilise de plus en plus sur le sujet.

#### LA CHARTE DE L'ÉCLAIRAGE DURABLE DE NOÉ

Vous avez envie de vous engager encore plus pour la protection de la biodiversité nocturne ? **Le programme « Nuits de Noé »** propose un Charte de l'Eclairage valorisant l'engagement poussé des collectivités et des entreprises pour la réduction de la pollution lumineuse.



## NOS RECOMMANDATIONS EN CONCEPTION ET TRAVAUX

Le secteur privé comme public, est soumis à des réglementations précises qui permettent d'agir sur les causes directes des perturbations sur la biodiversité de la pollution lumineuse.

### TEMPORALITÉ D'ÉCLAIRAGE

La pollution lumineuse étant une des rares pollutions réversibles, le geste le plus simple à mettre en œuvre est l'extinction. L'arrêté du 27 décembre 2018 prévoit notamment d'éteindre les lumières éclairant le patrimoine, les parcs et jardins au plus tard à 1h du matin ou 1h après l'arrêt des activités. Les éclairages intérieurs de locaux à usage professionnels et les éclairages extérieurs visant à favoriser la sécurité des biens ou des personnes doivent être éteints une heure après la fin d'occupation des locaux. Ces mesures sont le strict minimum à adopter et n'ont malheureusement pas d'impact sur les espèces à l'activité crépusculaire. **L'idéal est donc de n'installer aucun éclairage ou de, à minima, installer un programmateur** permettant de planifier l'éclairage du futur site



### COULEURS DE LUMIÈRES

Si toutes les espèces ont des sensibilités différentes aux couleurs du spectre lumineux, **elles sont toutes très sensibles aux lumières bleues et vertes, émettant au-delà de 4000 K et 3000 K**. Ce sont en effet ces lumières qui se diffusent le mieux dans l'atmosphère et ont donc le plus d'impact sur la santé du vivant – humains compris ! Depuis le 1er janvier 2020, toute nouvelle installation d'éclairage implique **l'installation d'ampoules éclairant à 3000 K maximum. L'idéal serait encore d'atteindre 2700 K**.

### ORIENTATION ET PUISSANCE DES ÉMISSIONS DE LUMIÈRE

Les halos de lumière sont créés par la lumière orientée vers le ciel et la réverbération des surfaces éclairées. Ces halos sont particulièrement nocifs pour les espèces qui s'orientent en partie grâce aux étoiles. En ce sens, l'arrêté du 27 décembre 2018 limite à 1% la proportion de lumière émise par les éclairages extérieurs au-dessus de l'horizontale. Il est donc nécessaire de **ne pas éclairer du tout en direction du ciel**. L'indice ULOR des luminaires permet de s'assurer de l'orientation de son émission de lumière : il est impératif qu'il soit égal à 0. Pour aller plus loin, il est possible de réduire encore plus le cône d'éclairage quand il n'est pas nécessaire d'éclairer une large surface. Cette mesure est à combiner avec l'attention portée à la puissance du flux lumineux des ampoules, exprimé en lumen, indiquant la quantité de lumière émise par un point lumineux. En effet, plus l'éclairage est faible, moins il y aura de risques de réverbération du sol et de déperdition de lumière parasite dans l'environnement ou en direction du ciel. Ainsi le halo lumineux sera réduit. De plus, plus la lumière est forte et plus elle se verra de loin, donc plus elle attirera la faune nocturne. La loi réglemente le flux lumineux maximum à installer pour un éclairage, rapporté à une surface en lumen/m<sup>2</sup>. Pour les parcs et jardins en agglomération, la densité maximale en lumen/m<sup>2</sup> et de 25 et 10 hors agglomération.

### FAIRE UN DIAGNOSTIC LUMIÈRE

Toutes ces mesures **sont complémentaires et peuvent être mise en œuvre en même temps** en fonction des besoins d'éclairage de votre espace. Il est donc très intéressant de mener une vraie réflexion sur la stratégie d'éclairage, en commençant par faire le point sur l'éclairage déjà en place : âge, nombre, situation, orientation et puissance des points lumineux. Cet état des lieux est à croiser avec une cartographie des usages de votre site en période d'éclairage nocturne. Le diagnostic ainsi mené vous permettra d'**identifier les zones où l'extinction est possible et nécessaire, les espèces à favoriser et le nombre de points lumineux à installer**.

## VOTRE PROJET

**ACTIONS MISES EN PLACE  
POUR OBTENIR LE GESTE 3**

- Il n'y a pas d'éclairage en extérieur sur le site

**IL Y A DES ÉCLAIRAGES EN EXTÉRIEUR, ET ILS SONT SITUÉS :**

- Le long des voiries (route, parking)
- Dans les espaces verts
- Le long du bâtiment et des circulations piétonnes

**PRATIQUES MISES EN PLACE SUR LE PROJET :**

- Programmateur permettant d'allumer sur une plage horaire, et d'éteindre une partie de la nuit
- Ampoules de couleur chaude (couleur <3000K)
- Lumière dirigée uniquement vers le sol
- Eclairage sur détecteur de mouvement
- Autres : .....

**SI LE SITE PROPOSE DIFFÉRENTES MODALITÉS D'ÉCLAIRAGE, Veuillez LES DÉCRIRE CI-DESSOUS :**

---



---



---



---



---



---

► **Justificatifs demandés :** notice VRD, plan d'éclairage, notice PC4, plan paysagiste, CCTP espaces verts, DOE des éclairages extérieurs

**GESTE 4 - CONCEPTION****SÉLECTIONNER DES VÉGÉTAUX ADAPTÉS**

Les plantes régionales, sont adaptées au climat, au sol, mais aussi aux cycles biologiques de la faune locale contrairement aux plantes horticoles qui fournissent généralement moins de ressources alimentaires ou abris pour la faune locale comme les polliniseurs.

Elles sont donc mieux adaptées à leur milieu et aux potentiels ravageurs et permettent de constituer des corridors écologiques, car favorables à la biodiversité. En complément, il est indispensable de diversifier les essences de vos futures plantations (ex : massifs plurispécifiques, haies champêtres). Les professionnels recommandent de **planter un maximum d'essences régionales différentes**, si possible issues de graines et non de clônage (bouture, marcottage, greffage), afin de créer de véritables lieux d'accueil de la biodiversité.

**AVERTISSEMENT : LES ESSENCES QUALIFIÉES « D'ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTE »**

Ces dernières années les espèces exotiques envahissantes ce sont énormément développées en France, et représentent aujourd'hui un danger pour les équilibres des écosystèmes. En effet, elles prolifèrent très rapidement et entrent en compétition avec les espèces locales. Elles transforment les paysages en les homogénéisant, pouvant alors limiter la croissance d'autres plantes. De plus, pour la majorité d'entre elles, elles offrent moins de ressources alimentaires et d'abris pour la faune locale que les essences indigènes.

**Certaines espèces** de plantes font aujourd'hui l'**objet d'une réglementation européenne et nationale**.



## NOS RECOMMANDATIONS EN CONCEPTION ET TRAVAUX

### PRÉSERVER LES ARBRES EXISTANTS

En préservant les arbres existants sur le site, on reconnaît leur **valeur écologique, paysagère et patrimoniale**. Ils abritent une biodiversité déjà installée, rendent de multiples services écosystémiques (ombre, rafraîchissement, infiltration des eaux, etc.) et participent à l'identité du site. Leur conservation permet aussi des économies de ressources : un arbre mature est irremplaçable à court terme.

**Il est essentiel de cartographier et d'intégrer les arbres au projet, et de les protéger durant le chantier** avec des mesures strictes de protection (sols et racines).



### FAVORISER LES ESSENCES LOCALES (RÉGIONALES)

Certains pépiniéristes et associations locales proposent des essences régionales (également dites « essences locales » ou «indigènes de la région»), notamment par le biais de certaines essences de la marque « **Végétal Local** ». Il est très bénéfique d'aménager ou de réaménager un massif et une haie par l'emploi de **plantes régionales produites localement, ou à défaut l'emploi de plantes indigènes de France**.

Pour aller plus loin, on peut se tourner vers des **pépinières ayant un mode de production raisonné** (limitant l'usage de pesticides) dont les plantes auront été produites au maximum au sein de la pépinière (et non achetées chez un grossiste européen pour une mise en culture française) à l'image des pépinières labellisées **Plante Bleue ou Fleur de France**.



### INTÉGRER DES ESPÈCES HORTICOLES OU EXOTIQUES, PROPOSANT DES ATOUTS FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Face aux effets du changement climatique, il est pertinent de **diversifier les palettes végétales** avec des espèces horticoles ou exotiques **résistantes à la sécheresse, aux fortes amplitudes thermiques (gel/chaleur), ou encore des essences moins sensibles aux ravageurs ou aux maladies**. Ces plantes, souvent originaires de zones méditerranéennes, steppiques ou continentales, offrent une bonne résilience du jardin et réduisent les besoins en arrosage et en traitements de lutte biologique.

Attention toutefois à choisir des **espèces non invasives**, compatibles avec les équilibres écologiques locaux

## GÉRER LES PLANTES EXOTIQUES ENVAHISSANTE, DÈS LES TRAVAUX

De nombreuses plantes exotiques envahissantes se développent en présence de terre nue, les travaux sont donc assez propices à leur prolifération...

Pour toutes les raisons citées précédemment, il est important de gérer ces essences envahissantes en mettant en place des **méthodes de gestion adaptées pendant la période de travaux**, et de **surveiller leur ré-apparition durant les années qui suivent**, notamment l'année sous garantie de reprise.

Pour cela, vous pouvez vous munir d'une **charte chantier** intégrant la gestion des espèces exotiques envahissantes.

Vous pourrez trouver des ressources techniques ici : <https://espaces-exotiques-envahissantes.fr/>



## VOTRE PROJET

### **ACTIONS MISES EN PLACE POUR OBTENIR LE GESTE 4**

#### **PRÉSÉRATION DE LA VÉGÉTATION EXISTANTE :**

- Une partie de la végétation existante ont été conservés dans le projet, des mesures de protection ont été appliquées pendant le chantier
- Tous les arbres existants ont été conservés dans le projet, des mesures de protection ont été appliquée pendant le chantier

#### **FAVORISER LES ESSENCES LOCALES (RÉGIONALES):**

- Au moins 30% de la palette végétale sont des essences locales (régionales)
- Au moins 50% de la palette végétale sont des essences locales (régionales)
- Au moins 70% de la palette végétale sont des essences locales (régionales)

#### **PROPOSER DES ESSENCES ADAPTÉES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE :**

- Utilisation d'essences horticoles ou ornementales, adaptées à la sécheresse ou aux forts écarts de température (chaleur, froid)
- Utilisation d'essences horticoles ou ornementales résistantes aux maladies et ravageurs

### **GESTION DES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES :**

- Réalisation d'un diagnostic ou reportage photo étudiant la présence/absence des Plantes Exotiques Envahissantes sur le site (avant travaux)
- Présence d'une Charte Chantier qui traite le sujet des Plantes Exotiques Envahissantes, et propose des gestions adaptées

► **Justificatifs demandés :** notice PC4, CCTP des espaces verts, DOE des plantations, charte chantier (pour vérifier les mesures de protection pour les arbres existants)

## GESTE 5 - CONCEPTION

### CRÉER UN SOL VIVANT

Le sol est bien plus qu'un simple support : il est le fondement de la vie. Il assure l'épanouissement de la végétation, de la faune du sol, de la faune terrestre et même aérienne. À ce titre, il constitue l'un des principaux réservoirs de biodiversité sur notre planète, hébergeant environ un quart de la biodiversité totale.

Composé de matière minérale (débris de roches, sable, argile) et de matière organique, le sol est un milieu dynamique. Entre ces éléments circulent l'air, de l'eau et une multitude d'êtres vivants. Le sol est ainsi la base de la vie pour tous les organismes : il filtre et stocke l'eau, et participe activement aux cycles de l'azote (N), du phosphore (P) et du potassium (K), éléments indispensables au développement des plantes.

Les sols abritent une diversité incroyable d'organismes, allant des insectes aux mollusques, en passant par les algues, les bactéries et les champignons. La grande variété des types de sols contribue également à cette biodiversité élevée, notamment lorsque le sol est en «bonne santé». L'abondance et la diversité biologique peuvent varier considérablement d'un sol à l'autre, influencées par la teneur en matière organique, la composition minérale, le pH, ... Les organismes du sol entretiennent des relations complexes entre eux et influencent les écosystèmes entiers en contrôlant la circulation des matières essentielles à la vie des plantes (carbone, azote, phosphore, etc.). Par exemple, ce ne sont pas les mêmes espèces que nous trouvons dans une prairie calcicole et une prairie humide.

Il est crucial de prendre soin du sol pour assurer une biodiversité fonctionnelle et riche.



Un « nettoyage » du site est parfois réalisé avant la réalisation de travaux, afin de supprimer la végétation existante avant le chantier. **Nous rappelons que l'utilisation de produits phytosanitaires est interdite par la loi Labbé**, modifiée par la loi EGALIM (2018), cela s'applique pour l'entretien des espaces verts ainsi que pour leurs travaux.

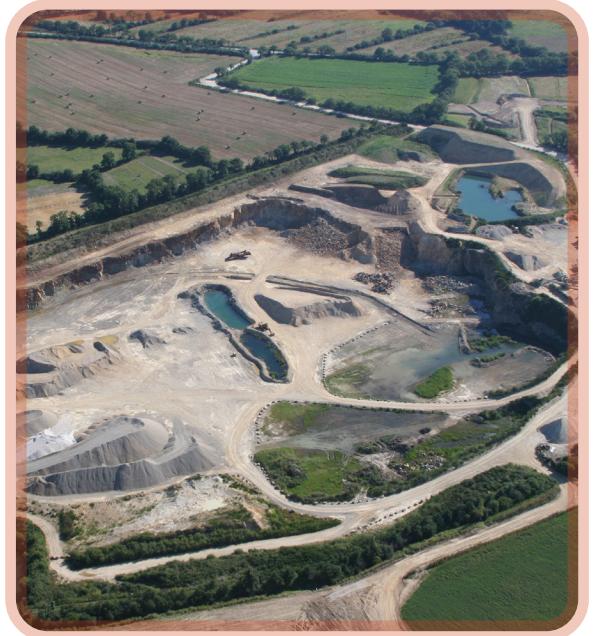
En effet la réglementation anticipe la destination future de l'espace. Ce n'est pas l'état temporaire de chantier qui compte, mais le type d'usage prévu pour l'espace à terme. Si l'espace est destiné à devenir un espace vert ouvert à un collectif (habitants, salariés, visiteurs, etc.), l'interdiction d'utilisation de produits phytosanitaires s'applique.

La création d'un espace vert peut **parfois nécessiter l'apport de terre ou de substrat supplémentaire**, notamment pour les modèles de terrain, les espaces végétalisés en toiture, en cas de pollution du sol, etc.

Terre végétale, substrat allégé, (...) ces ressources ne sont pas infinies, et ne viennent pas de nulle part. **Les exploitations de terre ont un fort impact environnemental** : destruction des sols naturels, destruction et perturbation des milieux naturels comme les tourbières par exemple, le coût environnemental lié au transport, etc.

Et parfois des matériaux plastiques comme le polystyrène sont des composants du substrat, afin de l'alléger et correspondre aux normes de portance du bâtiment.

La **filière de recyclage/réemploi de terre est encore peu développée en France, mais il est important de la solliciter pour aider à son développement.**



## NOS RECOMMANDATIONS EN CONCEPTION ET TRAVAUX

### UTILISER DES SUBSTRATS ÉCO-RESPONSABLES

On priviliera des **substrats utilisant des matériaux recyclés ou locaux**, et les substrats écoconçus à base de déchets organiques compostés, terre excavée réemployée, ou biosourcés.

Il s'agit également de favoriser tant que possible les substrats 'locaux', avec une provenance de maximum 200km par rapport au chantier.



## INTERDIRE LES SUBSTRATS COMPRENANT DES MATERIAUX À FORT IMPACT POUR LA BIODIVERSITÉ

On interdit ici l'utilisation de substrats contenant **de la tourbe** : une ressource non renouvelable à forte valeur écologique, ainsi que **les substrats contenant du polystyrène expansé (EPS)**, pouvant contaminer les sols en se décomposant en microplastique.

On évitera tant que possible l'utilisation de substrats à base de perlite, de vermiculite, de pouzzolane et l'argile expansée (type bille d'argile). Ces matériaux sont souvent utilisés pour alléger les substrats, pour améliorer la capacité de drainage et le développement racinaire. Ils sont encore très utilisés aujourd'hui et il n'existe que très peu de matériaux alternatifs. Il s'agira donc d'éviter ou diminuer l'utilisation de ces substrats.



## INTERDIRE LES BÂCHES OU GÉOTEXTILES COMPORTANT DU PLASTIQUE

Les bâches ou géotextiles installés **en surface du sol (et parfois sous le paillage)** sont à proscrire. Ils perturbent fortement la vie du sol, empêchent les échanges gazeux et hydriques, et se dégradent lentement en microplastiques. À terme, ils compromettent la fertilité du sol, la régénération naturelle des plantes, et génèrent des déchets non recyclables.

Si une toile ou une bâche est selon vous indispensables, des alternatives durables existent : toiles biodégradables, paillis organiques bien épais, ou encore gestion des adventices par densité végétale.

## VOTRE PROJET

### ACTIONS MISES EN PLACE POUR OBTENIR LE GESTE 5

#### EXISTE-T-IL UN DIAGNOSTIC DES SOLS ?

---



---

► **Justificatifs demandés :** tableau des substrats rempli, diagnostic écologique, CCTP terrassement, CCTP espaces verts, Charte chantier, DOE des espaces verts et de la terre apportée (fiches techniques)

#### ETUDE DE L'IMPERMÉABILISATION PAR RAPPORT À L'EXISTANT

Surface imperméabilisée supplémentaire :

Surface désimperméabilisée :

#### EST-CE QUE LE SITE A ÉTÉ NETTOYÉ AVANT LES TRAVAUX ?

Si oui, décrire les conditions du CCTP  
(débroussaillage, etc):

---



---



---

#### UTILISATION DE BÂCHES/GÉTOTEXTILES CONTENANT DU PLASTIQUE :

Oui

Non

#### SUBSTRATS UTILISÉS DANS LE PROJET

Types de substrats	Composition	Quantité apportée	Emplacement dans le projet
Exemple : Substrat allégé	Voir fiche technique	15m3	Toiture R+5

## GESTE 6 - SENSIBILISATION

### VALORISER SES ACTIONS ET SENSIBILISER LE PUBLIC



La réussite de la gestion écologique des espaces verts, qu'ils soient au sein d'une résidence, d'une entreprise, d'une collectivité ou d'un autre organisme, repose fondamentalement sur une communication efficace et stratégique. Cette **communication est essentielle pour obtenir l'adhésion et l'engagement de toutes les parties prenantes**, depuis la direction jusqu'aux usagers des espaces. En expliquant clairement le «pourquoi» et le «comment» de cette démarche (protection des sols et de l'eau, développement de la biodiversité, réduction de l'empreinte carbone, bien-être des occupants), votre organisation **valorise son engagement environnemental et renforce son image auprès du public et des partenaires**.

Une communication bien pensée permet également de faciliter la transition vers ces nouvelles pratiques et de lever les potentielles résistances en éduquant et en informant en continu. Elle est indispensable pour montrer l'étendue et l'efficacité des actions menées, par le partage de données concrètes sur l'évolution de la faune et la flore, la réduction des consommations (eau, énergie) ou les économies générées. En transformant cette initiative écologique en un projet partagé et participatif, la communication devient le levier central pour inscrire durablement la gestion écologique des espaces verts dans la culture de l'organisation, contribuant ainsi à un cadre de vie plus sain et une démarche de développement durable cohérente et reconnue.

**Il est donc intéressant pour un nouveau projet d'installer dans son jardin des panneaux pédagogiques valorisant la conception écologique du jardin et l'entretien adapté réalisé.**

Des animations de **sciences participatives**, comme **Propage** ou **Florilège** (respectivement les papillons de jour et les prairies) sont également des actions précieuses permettant de **faire découvrir aux usagers la biodiversité présente** dans leur jardin, de créer ou resserrer les liens sociaux entre voisins ou collaborateurs, et également de **participer à des projets scientifiques nationaux** pour mieux connaître la biodiversité du territoire. Vous pouvez trouver tous les programmes de sciences participatives au jardin sur le site : <https://www.open-sciences-participatives.org/sciences-participatives/>



Enfin, il est aussi apprécié d'**organiser des animations** au jardin pour, par exemple, créer des nichoirs, présenter l'entretien du compost, planter des légumes ...



Il peut être intéressant de **profiter de manifestations avec une large ouverture du site au public** comme la Fête de la Nature, les Rendez-Vous aux Jardins ou les Journées du Patrimoine pour organiser des événements et communiquer autour de la démarche en faveur de la biodiversité engagée sur le site.

En complément, le site nouvellement reconnu Jardins de Noé aura la possibilité de communiquer en physique par le biais d'un **panneau pédagogique et d'une plaque de portail** remis par Noé après validation de la reconnaissance Jardins de Noé.



Tout comme les lisières forestières, les haies champêtres constituent des corridors écologiques et des abris pour de nombreuses espèces du jardin.

## La haie champêtre

**La haie, un couloir écologique !**

Observez à vos haies, ces fosses sont feillages et la diversité des végétaux qui la composent, la haie champêtre favorise en toute saison le versement des sels minéraux des sols et la régulation des débits d'eau. Ensuite tout au long, elle tend à absorber la pollution rentrée des cours d'eau et l'érosion des sols.

**LE SAUVEZ-VOUS ?**  
Les haies de l'hexagone ne sont pas toutes équivalentes. Les haies « naturelles » sont plus diversifiées et ont une meilleure qualité de biodiversité que les haies « aménagées » par le homme.

**20 !**  
Diseaux, mammifères, reptiles, oiseaux et amphibiens : vous pouvez trouver jusqu'à 20 espèces dans une haie champêtre !

**Agissez chez vous !**

Pour intégrer au mieux de la haie locale, planter des essences variées et indigènes sera que des fruits. N'hésitez pas à ériger des espèces cultureuses offrant une belle floraison et une bonne résistance à l'acidité, avec des espèces persistantes, permettant aux animaux de se abriter l'hiver. Choisir au moins 5, dont la floraison en périodes alternées. Veiller à ce que les haies soient bien équilibrées, en limitant la floraison appartenant au pied de votre haie pour assurer son potentiel d'accueil.

**PLANTES & ANIMAUX ACCUEILLIS**

- Corolleau: mureau, vétiver, noisetier, prunellier, églantier, lierre, etc.
- Oiseau: chasse-cassier, cerf-volant, corneille, etc.

Information plan de sauvegarde pratiques sur [www.jardindesense.org](http://www.jardindesense.org)

## VOTRE PROJET

### **ACTIONS MISES EN PLACE POUR OBTENIR LE GESTE 6**

#### **NIVEAU 1 : Sensibiliser**

- Installer des panneaux pédagogiques fournis par Jardins de Noé, consultables ici au format PDF. Un panneau doit être installé pour chaque aménagement correspondant à un geste de la charte mis en place.

ET/OU

- Proposer une communication auprès des usagers grâce à des panneaux de communication, newsletters, réseaux sociaux... Cette communication valorise vos aménagements et actions réalisées sur votre site (zone refuge, espace prairial, habitats écologiques, gestion avec des techniques de biocontrôle...).

#### **NIVEAU 2 : Former et faire agir les usagers, sur le site et chez eux**

- Proposer des formations en lien avec les dispositifs installés : compostage, réutilisation de l'eau, alternatives aux produits phytosanitaires.

ET/OU

- Proposer des animations de façon à impliquer les usagers et de leur faire prendre conscience de l'impact des pratiques de gestion du site (balade commentée sur la biodiversité du site, sensibilisation à la biodiversité et ses enjeux, ...)

#### **NIVEAU 3 : Suivre la biodiversité du site et communiquer**

- Mise en place d'un suivi de la biodiversité type camera-trap

ET/OU

- Proposer des protocoles de sciences participatives dédiés aux professionnels comme les protocoles PROPAGE ou Florilège.

► **Justificatifs demandés :** photos des panneaux pédagogiques et/ou des panneaux d'information, fiches ateliers, planning des animations, contrat avec des animateurs ou écologues...



## GESTE 7 - ENTRETIEN

# ENTREtenir ÉCOLOGIQUEMENT LE SITE

Après la construction et réalisation d'un espace vert, il s'agit de mettre en place un entretien adapté pour le pérenniser, pour conserver les caractéristiques paysagères du jardin et permettre son appropriation par les usagers tout en y développant la biodiversité.

Adopter une gestion écologique des espaces verts, c'est privilégier des pratiques respectueuses des sols, de la biodiversité et des cycles naturels : fauche raisonnée, gestion différenciée, paillage, etc. En plus de limiter l'empreinte environnementale, elle permet souvent une optimisation des coûts à long terme, tout en offrant des paysages plus riches, évolutifs et résilients. Elle représente aussi un levier de sobriété en ressources (eau, énergie, produits) tout en valorisant des paysages vivants, durables et adaptés à leur contexte.

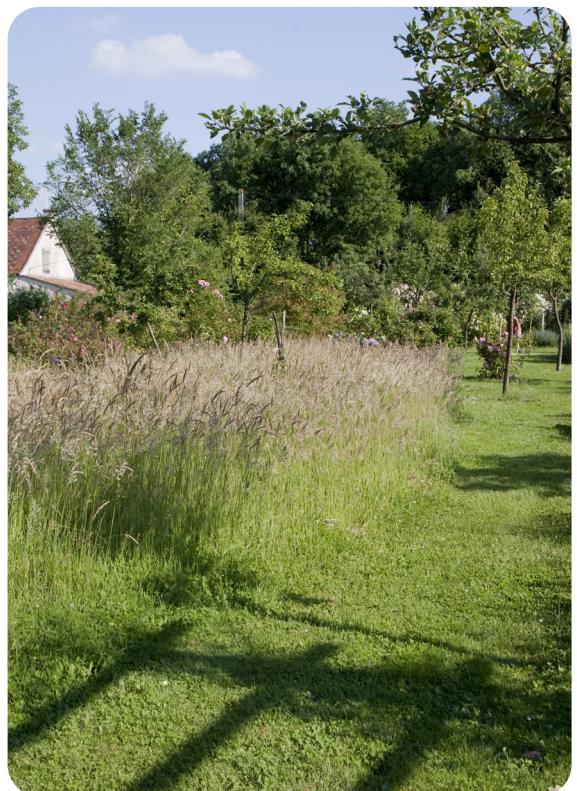
**Les recommandations qui vont suivre s'intègrent dès la conception, dans le «CCTP Espaces Verts» ou équivalent.**

## NOS RECOMMANDATIONS DE GESTION

### METTRE EN PLACE UNE GESTION DIFFÉRENCIÉE

La gestion différenciée consiste à **adapter l'intensité et la nature de l'entretien aux différents espaces du jardin, en fonction de leur usage, de leur fréquentation et de leur potentiel écologique.**

Un entretien soigné (tonte régulière, tailles, désherbage) est souvent réalisé dans les zones d'accueil ou de passage, et un entretien plus relâché est appliqué sur d'autres secteurs plus éloignés, afin de les laisser évoluer plus librement (prairies, sous-bois, zones refuges).





## APPLIQUER DES MÉTHODES DE LUTTE BIOLOGIQUE

Dans un écosystème équilibré, il est normal que certains organismes, considérés comme problématiques, soient présents (ex : envahissant, parasitaire, etc). Ils témoignent eux aussi de la bonne santé d'un espace vert et leur présence est donc à tolérer.

Il est donc possible que des maladies ou attaques de ravageurs apparaissent après la livraison du projet, durant la garantie de reprise. **Il est important d'anticiper cela dans le CCTP des espaces verts, afin de cadrer l'utilisation des traitements biologiques possibles.**

Conformément à la loi Labbé, les JEVI peuvent protéger les plantes d'attaques de ravageurs et de maladies, en utilisant des produits de biocontrôle, des produits autorisés en agriculture biologique, des produits à faible risque et les substances de base.

En cas d'attaque très importante de nuisibles ou de maladie avérée, Noé conseille d'**utiliser des produits de biocontrôle en priorité**. Ces produits ont des mécanismes fondés sur les interactions qui régissent les relations entre espèces dans le milieu naturel de façon à retrouver l'équilibre des populations d'agresseur et non de les éradiquer. Il s'agit d'identifier la nature d'un ravageur pour y associer le mode de lutte le plus adéquat, ceci afin de mieux maîtriser la présence de ce ravageur, souvent source de nourriture pour de nombreux auxiliaires dans les jardins et espaces verts.

## SURVEILLANCE ET LUTTE CONTRE LES PLANTES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

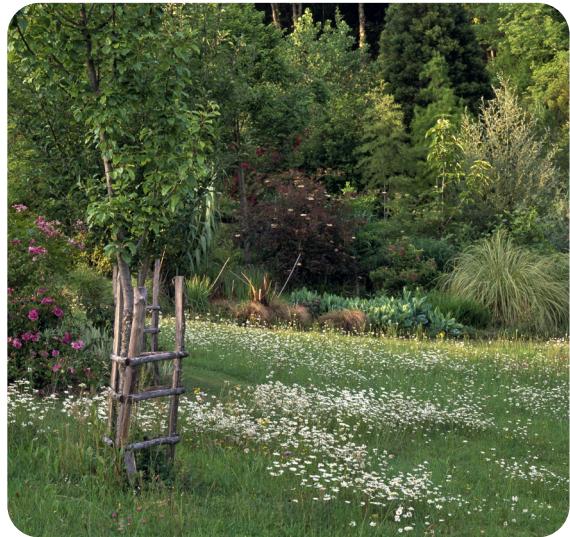
En France Métropolitaine, la gestion des plantes exotiques envahissantes n'est pas réglementée en milieu urbanisé. Cependant, et comme l'ensemble des Espèces Exotiques Envahissantes (EEE), **il est strictement interdit de l'introduire en milieu naturel (article L411-5 du Code de l'Environnement), que ce soit volontaire ou par négligence**. La responsabilité du maître d'ouvrage est donc engagée si l'invasion du site par des espèces exotiques envahissantes s'étend en dehors de ses limites : 150 000 euros d'amende et 3 ans d'emprisonnement.

L'entreprise doit donc vérifier et traiter lorsque qu'une espèce exotique envahissante est présente sur le site, **en respectant les pratiques de gestion et périodes d'intervention et en adoptant des mesures de protection adaptées**. Les déchets issus de ces PEE doivent être transportés et gérés correctement, dans un centre de traitement adapté. **Les modalités de gestion diffèrent d'une EEE à une autre, il faut donc gérer ces plantes avec une grande attention.**

## LES OPÉRATIONS D'ENTRETIEN RECOMMANDÉES PAR NOÉ (À INTÉGRER DANS LE CCTP)

### RAPPELS, PAR RAPPORT AUX GESTES PRÉCÉDENTS :

- Des habitats écologiques et abris pour la faune sauvage, et notamment les auxiliaires
- L'arrosage du site, qui doit être raisonnable et maîtrisé. Les végétaux plantés sont arrosés en 1ère année, pendant la garantie de reprise
- L'éclairage des espaces extérieurs, limité dans le temps et l'espace
- Le paillage ou la couverture du sol, généralisé sur les massifs et haies
- La palette végétale adaptée, diversifiée, et si possible composée d'essences horticoles ou exotiques ayant de faibles besoins en eau et résistantes aux ravageurs et maladies



### LES PELOUSES

La tonte des pelouses s'effectue à une fréquence adaptée au rythme de croissance de l'herbe, généralement entre mars et octobre, tout en tenant compte des usages des différentes zones : une fréquence plus soutenue dans les zones très fréquentées, et plus espacée dans les zones extensives ou peu utilisées. Aucune tonte ne devra être réalisée en période de forte chaleur ou de sécheresse, afin de protéger la pelouse et de limiter l'évaporation du sol.

La hauteur de coupe ne sera jamais inférieure à 8 centimètres, ce qui permet de renforcer l'enracinement de l'herbe, de maintenir une couverture végétale dense et de réduire le développement des herbes indésirables. Le mulching est recommandé : les résidus de tonte seront broyés finement et laissés sur place pour nourrir naturellement le sol. En cas de ramassage, les déchets végétaux devront être valorisés, par compostage ou utilisés en paillage sur d'autres zones du site.

- Hauteur de tonte : 8cm au plus court
- Fréquence de tonte : entre mars et octobre, environ 12 fois par an au maximum
- Déchets de tonte valorisables en tonte mulchée, compost ou paillage



## LES PRAIRIES

La fauche d'une prairie se fait en partant du centre de la zone vers l'extérieur, et à une période favorable à la biodiversité : entre septembre et octobre. Cela permettra à la petite faune d'avoir le temps de fuir la zone. La hauteur minimale de coupe doit être de 15cm et il est recommandé d'utiliser un matériel de broyant pas les végétaux : préférer une motofaucheuse qui coupe les plantes, qu'une tondeuse-débroussailleuse qui va broyer les végétaux et détruire la vie animale qui s'abritait dans la prairie.

Dans le cas d'une prairie évoluant naturellement, vous pouvez laisser les déchets de fauche sur place, afin d'enrichir le sol. A l'inverse, dans le cas d'une prairie fleurie, l'exportation des résidus de fauche est indispensable pour ne pas enrichir le sol et perdre de diversité florale à terme. En effet, les plantes sauvages que l'on retrouve dans les prairies fleuries sont principalement des plantes adaptées aux sols pauvres. Cependant, il convient de laisser les résidus de fauches quelques jours au sol avant de les exporter afin que les graines tombent au sol et viennent coloniser la prairie l'année suivante.

En dehors des périodes de fauche, il peut être utile de matérialiser la mise en place d'une gestion de fauche par une tonte régulière d'une bande à proximité du cheminement ou en bordure de prairie (~8cm de hauteur). Des fauches de cheminement peuvent également être pratiquées afin que les usagers puissent s'approprier l'espace.

- Hauteur de fauche : 15cm au plus court
- Fréquence de fauche : à l'automne, 1 fois par an ou 1 fois tous les 2-3 ans
- Technique de fauche : faucher du centre vers l'extérieur, ou en plusieurs passages pour laisser le temps à la faune de s'échapper.
- Matériel recommandé : faux ou motofaucheuse. Limiter l'utilisation de débroussailleuse, ne pas broyer la flore.
- Déchets de fauche : variable. À exporter dans le cas de prairie fleurie. Déchets valorisables au compost ou en paillis de haies/massifs

## LES MASSIFS PAYSAGERS

Les hampes florales fanées seront nettoyées à l'automne, et les plantes seront taillées au besoin, de manière raisonnée, en respectant leur cycle végétatif et en évitant les périodes de nidification (éviter entre mars et août). Le paillage organique (écorces, broyat, compost) sera rechargeé pour limiter l'évaporation, réduire la repousse des herbes indésirables et enrichir naturellement le sol. Le désherbage se fera manuellement, de manière ponctuelle. Les apports en eau seront maîtrisés, avec un arrosage en pied si besoin, par goutte-à-goutte, de préférence le matin.

- Nettoyage des massifs et hampes florales : à l'automne, 1 fois par an
- Paillage : recharge annuel en automne-hiver de préférence
- Désherbage facultatif, manuel : 3 fois par an au maximum
- Déchets verts valorisables au compost ou en paillis



## LES ALLÉES

- Désherbage facultatif, manuel ou mécanique : 3 fois par an au maximum
- Déchets verts valorisables au compost ou en paillis

## LES MARES ET MILIEUX AQUATIQUES

Le nettoyage de la mare s'effectue en automne afin de garder une quantité d'oxygène suffisante durant l'hiver. Chaque année il faut enlever les feuilles et débris de végétaux en surface, et curer tous les 2-3 ans une partie du fond de la mare (environ les 2/3 de la vase). Enfin, il est recommandé d'installer quelques arbres et arbustes à proximité de la mare, pour fournir un ombrage à la belle saison. Si des plantes deviennent trop colonisatrices (souvent des plantes aquatiques), il faut les supprimer en automne

- Chaque année : retirer les feuilles mortes et débris de végétaux qui sont à la surface de l'eau
- Tous les 2 ans : curer la vase sur les 2/3 de la surface en eau

## LE MOBILIER POUR LA FAUNE

**Se référer aux notices du fournisseur**, expliquant l'entretien adapté à chaque mobilier (nichoirs, gîte à abeilles solitaires, gîte à coccinelles, etc).

### *Exemple des nichoirs*

Les nichoirs s'accrochent solidement aux arbres afin d'éviter leur balancement. Il est préférable d'opter pour une sangle élastique permettant de détacher facilement le nichoir et de ne pas blesser l'arbre contrairement à l'emploi de vis. Les nichoirs devront être vidés de tous les matériaux qui auront servi à faire le nid dès l'automne puis être nettoyés avec de l'eau chaude et désinfectés avec quelques gouttes d'huile essentielle de thym à pour recevoir de nouveaux occupants.



## VOTRE PROJET

### ACTIONS MISES EN PLACE POUR OBTENIR LE GESTE 7

#### MISE EN PLACE D'UNE GESTION DIFFÉRENCIÉE SUR LE SITE :

*Si oui, décrire comment :*

---

---

---

#### ENTRETIEN PRÉVU DURANT LA PREMIÈRE ANNÉE APRÈS LIVRAISON, SOUS GARANTIE DE REPRISE :

Tout élément non inscrit dans le CCTP et les documents relatifs à l'entretien (contrat, plan de gestion, calendrier d'entretien, etc) ne pourra pas être considéré comme « effectué ». Veillez à être précis dans ces documents cadres.

Tonte de pelouse (fréquence, hauteur de coupe, saisonnalité) :

---

---

---

Fauche de prairie (fréquence, hauteur de coupe, saisonnalité, matériel, technique) :

---

---

---

Entretien des massifs (fréquence, saisonnalité) :

---

---

---

Taille des arbres et arbustes (fréquence, saisonnalité) :

---

---

---

Entretien de la mare (fréquence, saisonnalité) :

---

---

---

Entretien des allées (fréquence, matériel utilisé) :

---

---

---

Arrosage prévu en 1ère année (rappel geste 2) :

---

---

---

Rechargement en paillage prévu :

Valorisation des déchets verts et bruns prévue, décrire comment :

---

---

---

Lutte biologique prévue :

---

---

---

Surveillance et lutte contre les plantes exotiques envahissantes :

---

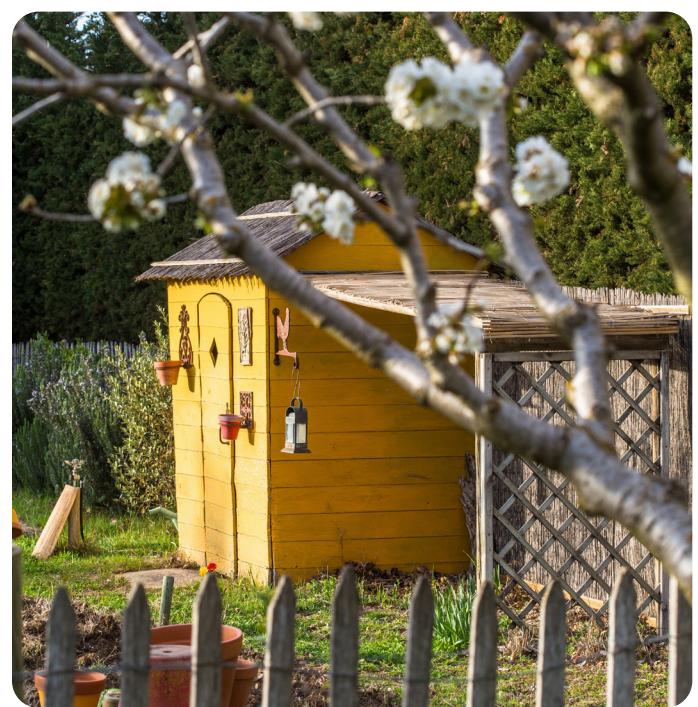
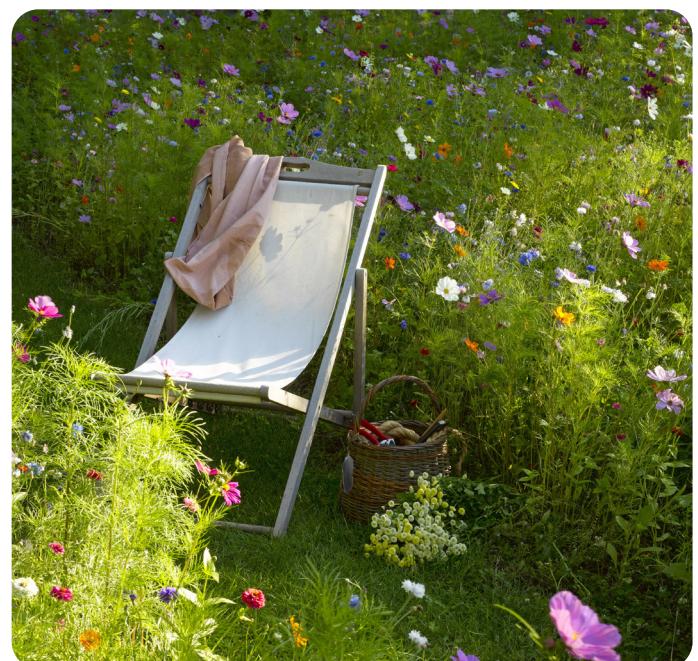
---

---

► **Justificatifs demandés :** CCTP, charte ou plan de gestion, contrat avec le prestataire d'entretien

# SYNTHÈSE DES GESTES MIS EN PLACE POUR LA RECONNAISSANCE

GESTES DE LA CHARTE	GESTES POUR LA RECONNAISSANCE <small>* Pré-requis</small>	JUSTIFICATIF ASSOCIÉ	POINTS OBTENUS
<b>THÉMATIQUE : CONCEPTION</b>			
<b>GESTE 1</b> Les milieux écologiques	Au moins 2 milieux écologiques*		<b>/20</b>
<b>GESTE 2</b> L'eau			<b>/10</b>
<b>GESTE 3</b> L'éclairage	Conforme à la réglementation*		<b>/6</b>
<b>GESTE 4</b> La palette végétale			<b>/14</b>
<b>GESTE 5</b> Le sol			<b>/10</b>
<b>THÉMATIQUE : SENSIBILISATION</b>			
<b>GESTE 6</b> Les animations et actions de communication			<b>/20</b>
<b>THÉMATIQUE : ENTRETIEN</b>			
<b>GESTE 7</b> L'entretien écologique	Charte ou plan de gestion		<b>/30</b>
			<b>/110</b>





8 rue Srebrenica  
75020 • Paris • France  
[www.noe.org](http://www.noe.org)